

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

Vendredi 2018 (10) 6 juillet Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 6 juillet 2018 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivant et formant quorum :

Chantale Perreault	Lucie Vignola	Patrick Gautschi
André Lafrenière	Bertrand Taillefer	

Était absente la conseillère Anick Bélanger.

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse, Madame Isabelle Parent.

La directrice générale, Chantal Soucy, est également présente.

Madame la mairesse constate le quorum et procède à l'ouverture de la présente séance.

18-162 2- Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-163 3- Adoption du procès-verbal du 1er juin 2018

Proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2018 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4- Rapport de correspondance

5.1 Dépôt et lecture de la démission de la conseillère Anick Bélanger

Période de questions

18-164 6. Adoption des comptes à payer au montant de 70 046.68 \$

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 70 046.68 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

11522	Autos et camions Danny Lévesque	142.69 \$
11523	Armtec	4 257.44 \$
11524	Roger Arteau	69.81 \$
11525	Me Pierre-Édouard Asselin	388.05 \$
11526	Boisvert Chevrolet Buick GMC	247.36 \$
11527	Martine Bélanger	561.76 \$
11528	Benson pièces d'auto	39.52 \$
11529	Bourassa	185.84 \$
11530	Bridgestone	237.32 \$
11531	Centre Jardins Excels	2 031.37 \$
11532	Centre de liquidation Raynat inc.	50.00 \$
11533	Home Hardware	35.15 \$
11534	Groupe H2O	38.57 \$
11535	Coopsco des Laurentides	811.19 \$
11536	Corporation de la fête nationale	308.42 \$
11537	Claude Rondeau Ent.Électricien	616.15 \$
11538	C.R.S.B.P. des Laurentides	1 633.37 \$
11539	Dominic Roy, Ing.Forestier	804.83 \$
11540	Dynamitage S. Lavoie Inc.	14 186.77 \$
11541	Les Éditions Juridiques FD Inc.	107.10 \$
11542	Environex	269.05 \$
11543	Excavation Pigeon	709.98 \$
11544	Garage Marcel Lamarche	1 691.91 \$
11545	Marcel Gaudreau	188.76 \$
11546	Granby Composites Inc.	543.10 \$
11547	Groupe JSV	22.68 \$
11548	Husky Ltée	732.05 \$
11549	Sobeys St-Donat	114.54 \$
11550	Innovex	5 344.87 \$
11551	Journal Altitude 1350	753.12 \$
11552	Linde Canada Ltée	16.56 \$
11553	Martech	960.17 \$
11554	Maxi Métal inc.	115.93 \$
11555	Multi Routes	13 204.23 \$
11556	Municipalité d'Entrelacs	569.93 \$
11557	Nortrax Québec Inc.	113.31 \$
11558	Isabelle Parent	73.24 \$
11559	Patrick Morin	179.96 \$
11560	Pétrole Pagé Inc	5 555.21 \$
11561	Pneus Lavoie	266.74 \$
11562	Produits sanitaires des Plaines inc.	555.79 \$
11563	Info Page	79.08 \$
11564	Restaurant La Réserve	76.34 \$
11565	Céline Riopel	412.50 \$
11566	Signoservice Inc.	327.68 \$
11567	Sintra Inc.	1 435.12 \$
11568	Chantal Soucy	862.65 \$
11569	SRAD Communications	611.67 \$
11570	9172-6976 Québec Inc.	125.73 \$
11571	Remboursement employé	94.21 \$
11572	Lucie Vignola	55.14 \$

11573	Financière Banque Nationale	27 621.00 \$*
11574	Bell Canada	683.44 \$*
11575	Compo Recycle	1 312.21 \$*
11576	Conteneur Recycle Inc.	4 647.22 \$*
11577	Excavation Pigeon	7 562.52 \$*
11578	Fédération québécoise municipalités	943.94 \$*
11579	Fonds d'information sur le territoire	44.00 \$*
11580	GDG Environnement	68 812.11 \$*
11581	Juteau Ruel Inc.	308.68 \$*
11582	L'Union-Vie	4 370.15 \$*
11583	Michel Lupien	200.00 \$
11584	Manoir de la rivière Dufresne	500.00 \$
11585	MRC de la Matawinie	15 603.76 \$*
11586	Paroisse Ste-Famille-des-Lacs	5 000.00 \$
11587	Pitneyworks	1 079.43 \$*
11588	Produits sanitaires des Plaines	1 042.32 \$
11589	Rogers	87.10 \$*
11590	Bell Canada	146.15 \$*

Total des incompressibles : 133 221.71 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

7. Règlements et avis de motion

18-165 7.1 Règlement 139-59 – mini maison [n/d R-139-59]

Proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

N'ayant reçu aucune signature au registre, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement 139-59 dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-166 7.2 Règlement 139-60 – taux occupation au sol [n/d R-139-60]

Proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

N'ayant reçu aucune signature au registre, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement 139-60 dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-167 7.3 Règlement 203 – Lavage des embarcations de plaisance sur le Lac Georges, Prévost et à l'Île, le lac blanc, le lac Copping et le lac Lafrenière [n/d R-203]

Proposé par la conseillère Chantal Perreault
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le règlement 203 avec les modifications apportées au projet.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-168 7.4 Poste de Lavage – accréditation [n/d R-203]

Proposé par le conseiller Patrick Gautschi
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte
l'accréditation du poste de lavage de Remorquage Éric Lamarche inc.,
situé au 1948 Route 125 à Notre-Dame-de-la-Merci.

Les mandataires devront se conformer aux critères et obligations
mentionnés au règlement R-203.

Adopté unanimement par les conseillers.

**A-2018-06 Avis de motion
Règlement établissant un programme triennal d'inspection des
fosses de rétention à vidange totale [n/d R-204]**

Le conseiller, Bertrand Taillefer, dépose un avis de motion voulant qu'il y
ait présentation d'un règlement afin d'établir un programme triennal
d'inspection des fosses de rétention à vidange totale.

Une demande de dispense de lecture est demandée. Une copie du
projet de règlement est déposée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

18-169 8.1 Lupien Michel – offre d'achat [n/d 6322 36 5890]

Il est proposé par le conseiller Patrick Gautschi
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse l'offre d'achat
de Monsieur Michel Lupien au montant de 2 000 \$ pour le terrain acquis
en vente pour taxes par la municipalité et désigné comme étant une
partie du lot 25 rang 06 du canton de CHILTON.

Le conseil municipal abroge la résolution 17-129 et autorise la mairesse
et la directrice générale à procéder au remboursement du dépôt de 200\$
reçu le 29 mai 2018 pour l'offre d'achat.

Adopté unanimement par les conseillers.

**18-170 8.2 Table régionale des organismes communautaires de
Lanaudière [n/d 114-400]**

Proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande
de soutien, variant de 100 à 750 \$, pour la Semaine nationale de l'action
communautaire autonome de Lanaudière.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-171 8.3 Compo Recycle – Omnium de golf [n/d 207-130]

Proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse de participer à la 10^e édition de l'Omnium de golf de Compo Recycle qui aura lieu le samedi 8 septembre 2018.

Adopté unanimement par les conseillers.

**18-172 8.4 Centre des loisirs des Lacs Castor et Galipeau- Bail
[n/d 114-100]**

Proposé par la conseillère Chantale Perreault
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents relatifs au bail intervenu entre la municipalité et l'association.

La durée du bail sera de 10 ans. Renouvelable automatiquement par période de 10 ans, au coût de 250 \$, ajusté chaque année afin de correspondre au prix de location facturé auprès de la municipalité par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-173 8.5 Comité Mada [n/d 102-111]

Proposé par le conseiller André Lafrenière
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la nomination du comité MADA composé des personnes suivantes :

- Madame Lucie Vignola, conseillère
- Madame Chantale Perreault, conseillère
- Madame Stéphanie Valiquette, coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire
- Madame Julie-Anne Cousineau, citoyenne
- Madame Lise Ménard, citoyenne
- Monsieur André Lapierre, citoyen
- Monsieur Michel Godin, citoyen

Adopté unanimement par les conseillers.

18-174 8.6 Fédération québécoise des municipalités FQM [n/d 114-100]

Proposé par la conseillère Lucie Vignola
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'autoriser Madame Isabelle Parent, mairesse, et Madame Chantale Perreault, conseillère, de participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités 2018 qui se tiendra à Montréal du 20 au 22 septembre 2018.

D'autoriser le paiement de l'inscription et le remboursement des dépenses inhérentes sur présentation des pièces justificatives.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-175 8.7 Commission municipale – portables [n/d 105-144]

Attendu que le conseil devait récupérer les portables de 3 anciens élus;

Attendu que le conseil a mandaté la directrice générale à prendre des procédures selon la résolution 18-067;

Attendu que suite aux démarches, 2 portables ont été récupérés;

Attendu que la municipalité reste toujours en litige avec la personne n'ayant pas retourné ledit portable;

Attendu que la valeur du bien ne justifie pas la dépense que le conseil devrait engager en frais légaux;

Attendu que le conseil ne désire pas que les contribuables soient responsables d'une telle dépense;

Pour ces motifs

Il est proposé par le conseiller Patrick Gautschi et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'arrêter les procédures de récupération pour le portable manquant.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration
et les ressources humaines**

9. Sécurité publique

9.1 Rapport de la conseillère responsable

18-176 9.2 Schéma couverture de risques – rapport 2017 [n/d 114-241]

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

ATTENDU QUE le rapport annuel couvrant la période comprise entre le 1 janvier 2017 et le 31 décembre 2017 a été achevé par le coordonnateur de la MRC de Matawinie; selon les informations fournies par le directeur de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2017;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le rapport d'activités annuel 2017 en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie et autorise à la MRC du Matawinie à le transmettre. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics

10.1 Rapport du conseiller responsable

18-177 10.2 Clause administrative – Transport en vrac [n/d 401-133]

Il est proposé par le conseiller Patrick Gautschi et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'abroger la résolution 14-088 concernant la clause administrative obligeant la municipalité d'utiliser le sous poste pour le transport en vrac lors de ses travaux.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur les travaux publics

11. Environnement et Hygiène du milieu

11.1 Rapport du conseiller responsable

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs

12.1 Rapport de la conseillère adjointe responsable

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme

13.1 Rapport du conseiller responsable

18-178 13.2 Demande de permis d'usage conditionnel UC-2018-02 – 2160 chemin Notre-Dame-de-la-Merci [n/d 6221 77 1632]

Attendu que madame Newzika Sibilio Benmansour a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone 165;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 2160, chemin Notre-Dame-de-la-Merci;

La mairesse demande s'il y a des commentaires à cette demande. Aucun commentaire relié à la prise de décision n'a été reçu.

Attendu que le comité recommande que la propriétaire procède aux aménagements extérieurs et paysagers, tels que présentés lors de la rencontre;

Attendu qu'après discussions, les membres du comité estiment que la demande remplit les conditions énoncées au règlement relatif aux usages conditionnels numéro 200;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone 80, conditionnellement à ce que la résidence de tourisme dépose l'attestation de classification de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) à la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Patrick Gautschi et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de permis d'usage conditionnel pour le 2160 chemin Notre-Dame-de-la-Merci avec les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-179 13.3 Demande de permis d'usage conditionnel UC-2018-03 – 2005, chemin des Roselins

Attendu que madame Priscilla Lesage a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone 155;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 2005, chemin des Roselins;

La mairesse demande s'il y a des commentaires à cette demande

Plusieurs résidents du chemin des Roselins informent le conseil de leurs inquiétudes face à cette demande, entre autres :

- L'entretien du chemin privé
- Le droit de passage au lac
- La quiétude
- Le zonage commercial

Attendu que le comité recommande l'utilisation d'équipements d'éclairage extérieur au DEL et conçus de manière à orienter le flux de lumière vers le sol;

Attendu qu'après discussions, les membres du comité estiment que la demande remplit les conditions énoncées au règlement relatif aux usages conditionnels numéro 200;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone 80, conditionnellement à ce que la résidence de tourisme dépose l'attestation de classification de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) à la municipalité.

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci reporte la demande de permis d'usage conditionnel pour le 2005 chemin des Roselins, suite aux commentaires reçus.

Adopté unanimement par les conseillers.

18-180 13.4 Demande de permis d'usage conditionnel UC-2018-04 – 2007, chemin des Roselins

Attendu que madame Priscilla Lesage a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone 155;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 2007, chemin des Roselins;

La mairesse demande s'il y a des commentaires à cette demande

Plusieurs résidents du chemin des Roselins informent le conseil de leurs inquiétudes face à cette demande, entre autres :

- L'entretien du chemin privé
- Le droit de passage au lac
- La quiétude
- Le zonage commercial

Attendu que le comité recommande l'utilisation d'équipements d'éclairage extérieur au DEL et conçus de manière à orienter le flux de lumière vers le sol;

Attendu qu'après discussions, les membres du comité estiment que la demande remplit les conditions énoncées au règlement relatif aux usages conditionnels numéro 200;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone 80, conditionnellement à ce que la résidence de tourisme dépose l'attestation de classification de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) à la municipalité.

Il est proposé par la conseillère Chantal Perreault et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci reporte la demande de permis d'usage conditionnel pour le 2007 chemin des Roselins, suite aux commentaires reçus.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Développement, qualité

14.1 Rapport du conseiller responsable

18-181 14.2 Jardin collectif [n/d 803-130]

Attendu que la municipalité désire établir un jardin collectif dans la communauté;

Attendu que cette initiative sera un atout pour l'évaluation des Fleurons du Québec qui aura lieu en août prochain;

Attendu que ce jardin pourra créer des activités intergénération;

Proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'octroyer un budget de 2 900 \$ pour le développement du jardin collectif de Notre-Dame-de-Merci et entérine la décision de la directrice générale d'autoriser les dépenses pour la conception du projet.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur le développement, communication et qualité

15. Bibliothèque, Art et Culture

15.1 Rapport de la conseillère responsable

Période de questions sur la bibliothèque, les arts et la culture

Varia

Période de questions générale

18-182 16. Levée de l'assemblée

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #18-164, 18-169, 18-172, 18-181.

Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière

41 personnes

Fin de la session 21h10

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale
